Compte-rendu du comité de pilotage environnement

De l’école de Fretigney du 12/12/2019

|  |
| --- |
| Présents :Pour la commune : Mme CHARLESPour les parents : Mme LOIGEROTPour le périscolaire : Mme GORRISPour les élèves : Léonie COLIN, Ellyn GELINNOTTE, Emma GUETPour les enseignants : M. ROBERT |

Le Comité de Pilotage Environnement s’est réuni jeudi 12 décembre à l’école de Fretigney.

En guise d’introduction M. ROBERT rappel le contexte de travail :

« Les programmes de l’éducation nationale incluent pleinement l’éducation à l’environnement. Le temps des hôtels à insectes et de la sensibilisation est clairement dépassé : les élèves doivent être pleinement responsables, à leur niveau, des comportements lés à la biodiversité et à la consommation.

Le comité de pilotage doit proposer et animer les actions liées à l’environnement en étant ambitieux et imaginatif ! »

Trois axes structurent la démarche environnementale de l’école : le pilotage de l’action, l’action pédagogique et éducative et la gestion durable de l’établissement. Dans chacun de ces axes des propositions sont faites, leur suivi est disponible sur le site de l’école.

1. Pilotage de l’action

Dans chacun des trois axes, le comité formulera des propositions dont le suivi sera possible sur une page spécifique de l’espace E3D de l’école : <http://prim-fretigney.ac-besancon.fr/suivi-des-actions/>

Une autre page regroupera les comptes-rendus des réunions nécessaires à la compréhension de la démarche environnementale déployée à l’école : <http://prim-fretigney.ac-besancon.fr/comptes-rendus-des-reunions-de-pilotage/>

Afin d’enrichir le travail, il est décidé de proposer l’élection ou le choix de 2 éco-délégués dans chaque classe à partir du CE1 dès la rentrée 2020-2021.

1. Actions pédagogiques et éducatives :

La maison de la nature de Brussey intervient dans la classe de CE2-CM1 les 6 et 20 février 2020. Le sujet abordé est le tri et le recyclage des déchets. Cette activité pédagogique se conclura par une troisième séance au SYTEVOM de Noidans-le-Ferrou

La classe de CM1-CM2 participe au concours « Les enfants pour la biodiversité » organisé par l’Agence Française pour la Biodiversité et les éditions Milan. Les élèves vont enquêter pour écrire un reportage sur une espèce qui vit autour de l’école, s’interroger sur la protection de la nature, et créer une affiche de campagne pour défendre la biodiversité.

1. Gestion durable de l’établissement :

Le périscolaire propose une activité bricolage menant à la réalisation d’un panonceau « Stop Pub ! » à l’attention des habitants des villages. Il est rappelé à cette occasion que les bricolages menés par le périscolaire avec les élèves de l’école favorisent le réemploi et la récupération dans l’utilisation de leurs matières premières.

Les élèves proposent d’inclure au règlement intérieur de l’école un chapitre lié à l’environnement. Ce chapitre préciserait les comportements attendus, et comprendrait déjà les points suivants :

1. Les enfants qui fêtent leur anniversaire à l’école ne doivent plus apporter de vaisselle en plastique,
2. Deux écos délégués par classe doivent être élus. Ils seront chargés dans un premier temps de veiller à :
	* Eteindre les lumières en sortant de la classe,
	* Veiller au respect du tri sélectif,
	* Mettre en veille le vidéoprojecteur.

Pour le point n°1, une solution à base d’éco-cup est à réfléchir.

De manière générale le gouter matinal en maternelle pose un sérieux problème de déchets : la majorité des parents fournit une gourde jetable de compote (type Pompot’).

Le comité de pilotage préconise les gourdes alimentaires réutilisables (type Squiz).

Les élèves, par une série de dessins et de propositions ont clairement exprimé leur souhait d’améliorer l’aménagement extérieur de l’école :

1. Planter des arbres,
2. Mettre des fontaines à eau dans la cour,
3. Faire de l’ombre dans la cour.

La plantation d’arbres ainsi que des fleurs décoratives est une démarche déjà entamée. L’aménagement de la cour et de la façade sud du péri-scolaire pour faire face aux températures élevées nécessite l’intervention de spécialistes (architectes, paysagistes, urbanistes, etc.). Le CAUE sera contacté pour voir dans quelle mesure il peut être sollicité pour un accompagnement et l’appel à projets "L'École Verte - les jeunes s'engagent pour la planète" sera étudié pour voir dans quelle mesure il pourrait financer une partie des attentes.